

INTITULE DU POSTE
(A compléter par l'ENSA suivant exemple)

ENSA Montpellier-La Réunion_2021-776506_ Maître de Conférences_STA_CAT 2

INTITULE LONG DU POSTE
(A compléter par l'ENSA suivant exemple)

Maître de Conférences // Sciences et Techniques pour l'Architecture, Catégorie 2.

ELEMENTS ADMINISTRATIFS (A compléter par le BCPRE)

Corps (pour les postes ouverts aux titulaires)	MCF
Catégorie	A
Poste ouvert aux titulaires et aux contractuels	Oui
Domaine fonctionnel	Enseignement supérieur recherche
Emploi de référence	RMCC : RCH03A – RMFP : ERENS001
Date de vacance de l'emploi	01/09/2022

LOCALISATION DU POSTE (A compléter par l'ENSA)

Région :
La Réunion

Département :
La Réunion **974**

Adresse :
Ecole
d'Architecture de
La Réunion
Angle des rues
du 20 décembre
1848 et
Cherbourg
97827 LE PORT

EMPLOYEUR – présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement (A compléter par l'ENSA)

L'ENSAM compte, en 2021-2022, un effectif d'environ 1000 étudiants en cycles licence et master, dont 180 étudiants à l'école d'architecture de La Réunion, 16 doctorants, 100 en HMO, 20 en formation continue diplômante.

Dans le cycle licence, l'enseignement de l'architecture est structuré autour de thématiques différentes sur chaque semestre du cycle licence (initiation au projet architectural, la maison, de la maison à la ville, équipement et espace public, habiter ensemble).

Dans le cycle master, il est structuré autour de six domaines d'étude : « Architecture et milieux », « Métropoles du Sud », « Arts, architecture », « Situations », « Ici et maintenant », « Habiter » (ces 3 derniers, ouvert en septembre 2016).

Aux six domaines d'étude sont associés des séminaires, en tant que lieux d'initiation à la recherche. Ils sont adossés aux axes de recherche du laboratoire LIFAM et du groupe de recherches en formations HIT LAB et encadrés par des enseignants titulaires d'un doctorat regroupés au sein de ces deux entités.

L'école d'architecture située à la Réunion dispense l'enseignement de licence et le master depuis la rentrée 2017, un domaine d'étude propre aux problématiques de cette école outre-mer est développé sur la thématique tropicale. Le programme pédagogique est celui de Montpellier, les thématiques abordées dans l'enseignement du projet étant adaptées au contexte du milieu tropical. Le cycle de master est structuré autour du Domaine d'étude « Architecture Ville et Territoire en Milieu Tropical ».

DESCRIPTIF DE L'EMPLOYEUR – *présentation des activités scientifiques de l'école (A compléter par l'ENSA)*

La recherche au sein de l'ENSA de Montpellier s'organise dans le cadre :

Du LIFAM, unité de recherche reconnue par le Bureau de la recherche architecturale et urbaine, regroupant les activités scientifiques de l'ENSAM et rassemblant une équipe pluridisciplinaire d'enseignants chercheurs issus de l'ensemble des champs présents (ATR, HCA, STA, TPCAU, VT, SHS). La structuration progressive du LIFAM, unité de formation récente, passe prioritairement par un accompagnement des chercheurs engagés dans la préparation d'une Habilitation à Diriger des Recherches, ainsi que des enseignants engagés dans la préparation d'un Doctorat. L'effort porte également sur un recrutement d'enseignants avec un profil « recherche » en phase avec le projet scientifique et permettant de renforcer les champs d'investigation autour et à partir des thématiques de recherche à partir desquelles s'articule le projet scientifique du LIFAM. Le renouvellement du corps enseignant s'impose en favorisant la jeune génération d'enseignants-chercheurs tout autant qu'en encourageant l'intégration de chercheurs associés déjà confirmés. Le développement de la recherche passe également par une meilleure implication des chercheurs dans les instances décisionnelles de l'établissement.

Le LIFAM est rattaché aux écoles doctorales 58 (Langues, Littératures, Cultures, Civilisations) et 60 (Territoires, Temps, Sociétés et Développement) de l'Université Paul-Valéry Montpellier 3, et à l'école doctorale 166 (Information, structures, systèmes) de l'Université Montpellier 2.

Axe 1 - Espace-Temps et interactions

Axe 2 - Représentations, modélisation et conception.

En 2015, des membres fondateurs de HIT Lab sont lauréats pour l'ENSAM d'un programme Européen de Knowledge of Alliance, intitulé KAAU SENCity (Knowledge of Alliance for Advanced Urbanisme. SENCity). Ce programme prend pour base ce que l'Europe dénomme le « Triangle de la connaissance » qui regroupe les politiques de recherche, d'éducation et d'innovation, en associant le milieu de l'enseignement de la recherche et des entreprises. Ceci fait également parti des axes majeurs de la Stratégie Nationale pour l'Architecture, qui vise à « articuler formation-recherche-métiers et rapprocher les univers professionnels de l'architecture de la construction et du cadre de vie ». Ce programme est porté jusqu'en novembre 2018 (<http://ka-au.net>).

Fort de cette expérience et faisant état de l'importance de la place de la recherche en architecture au sein des ENSA, le Groupe de Recherche en Formation HIT Lab (Habiter Innover Transformer) est créé en 2018 avec l'objectif d'ouvrir de nouveaux horizons de recherches dans une dynamique collective et autour d'une méthodologie innovante.

En septembre 2018, le GRF HIT Lab est reconnu par le BRAUP (Bureau de la recherche architecturale, urbaine et paysagère). HIT Lab est rattaché à l'école doctorale 544 Intermed de l'Université de Perpignan

Axe 1- Habiter

Axe 2 - innover

Axe 3 - Transformer

DESCRIPTIF DU POSTE – missions et activités principales, charges pédagogiques et scientifiques, autres enseignements, autres tâches, perspectives d'évolution (A compléter par l'ENSA)

L'enseignant.e recruté.e sera appelé.e à participer aux enseignements suivants :

Dans le cycle licence :

En licence l'enseignant.e participera à la coordination des équipes pédagogiques STA.

L'activité principale d'enseignement sera centrée prioritairement sur l'enseignement « Structure et Construction » (cours magistraux, travaux dirigés et pratiques autonomes ou en lien avec le projet architectural et urbain).

- Autres tâches :

L'enseignant.e devra prendre part aux instances de l'école. Il.elle prendra part au recrutement des étudiant.e.s, et participera aux différents jurys (Mémoire, stages, ...).

Ces enseignements s'inscrivent dans le programme pédagogique de l'ENSAM habilité par l'HCERES. L'enseignant(e) devra renforcer la cohérence du Parcours Professionnalisation et assurer son développement au sein de l'école. Pour ce faire, il est souhaitable que l'enseignant.e, ait ou ait eu une activité professionnelle reconnue, si possible dans le secteur du projet urbain et architectural, ainsi que la maîtrise d'une langue étrangère. Une expérience très solide de l'enseignement ainsi qu'une expérience significative par une activité professionnelle seraient des atouts supplémentaires.

Charges scientifiques :

- Participation attendue aux activités scientifiques de l'école.
- Responsabilité d'expertise et d'évaluation, participation aux instances de l'école.

CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE – spécificités du poste, contraintes, sujétions, liaisons fonctionnelles, liaisons hiérarchiques (A compléter par l'ENSA)

Le temps de travail de référence des professeurs et des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés ou 192 heures de cours magistraux ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par l'article 2 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

DESCRIPTIF DU PROFIL RECHERCHE (A compléter par l'ENSA)

1 - Expériences et compétences souhaitées :

- - Capacité à travailler durablement et de manière concertée avec un groupe d'enseignant.e.s.
- - Intérêt marqué pour la pédagogie.
- - Bonne connaissance des outils liés aux nouvelles technologies.
- - Une expérience significative en activité professionnelle serait un atout supplémentaire.
- - Capacité à s'investir dans les commissions et jurys de l'école, ainsi que dans la valorisation et la diffusion des travaux didactiques ou de recherche réalisées (publications, colloques, expositions).

Savoir-faire : Maîtriser les compétences présentées dans la rubrique précédente et avoir la capacité de les transmettre aux étudiant(e)s.

2 - Diplômes requis ou expérience professionnelle requise :

Ingénieur Structure ou Architecte DPLG ou architecte ADE + HMONP, titulaire d'un diplôme français ou diplôme étranger équivalent. Le candidat a ou aura eu une activité professionnelle et une connaissance du bâti en milieu tropical.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (ne pas modifier)

Autres informations

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur.euse handicapé.e

Les candidatures seront examinées collégalement. Les personnes présélectionnées seront invitées à un ou plusieurs entretiens. Conformément aux recommandations de la CNIL et aux dispositions du code du travail des mises en situation ou des tests d'évaluation contribueront à l'appréciation de la capacité à occuper l'emploi.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Mentions légales à faire figurer obligatoirement dans le champ de l'offre PEP

FONDEMENT JURIDIQUE DU RECRUTEMENT (textes encadrant les opérations de recrutement)

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture

Notamment pour le concours : les articles 31 et 34 pour le corps des maîtres de conférence, et les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter à l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA Montpellier – Ecole de la Réunion

CANDIDATURE (A compléter par l'ENSA)

Lien du site

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/recrutement-ensa-2022>

Personne à contacter

nicolas.peyrebonne@lareunion-archi.fr _ Présidence de la CFVE RUN

Autre personne à contacter

pierre.rosier@lareunion-archi.f _ Directeur de l'école d'architecture de la Réunion

Adresses électroniques uniquement